N°
10

Boiser avec la nature

Gestion des milieux et des espèces

2.1 - Aménagement du territoire

Des nouvelles demandes d'aménagement du territoire

Des enjeux croisés

Des échelles emboîtées

Des réflexions en cours

De l'initiative locale et individuelle à la démarche territoriale et partenariale

Des nouvelles demandes d'aménagement du territoire

Croissance des villes, création de nouvelles infrastructures, évolution des pratiques agricoles, déprise, défrichements. Marqué par de profondes évolutions, l'espace agricole et rural s'ouvre à de nouvelles vocations. Vocation résidentielle, récréative et sociale pour l'ensemble des habitants de l'espace rural qui aspire à un cadre de vie de qualité, mais aussi pour des résidents temporaires ou des touristes en quête de calme et de nature. Vocation culturelle et éducative au travers de tous ces «signes» architecturaux et paysagers qui sont autant d'éléments identitaires. Vocation écologique enfin, tant pour garantir nos besoins vitaux d'air et d'eau pure que pour prévenir les risques de pollution et decatastrophe naturelle. Le boisement, peut-il constituer un élément de réponse à ces nouvelles aspirations de notre société ?

Des enjeux croisés

Le patrimoine forestier existant et à venir est une source de richesses. La mobilisation du bois va permettre d'alimenter des industries de transformation (scieries, fabrication de meubles, de charpentes, papeteries ...) et créer ainsi des emplois. Le bois peut être aussi autoconsommé sous forme de bois de chauffage ou être utilisé par les agriculteurs pour la construction de leurs bâtiments agricoles.

Le patrimoine forestier lorsqu'il est ouvert à la fréquentation du public, peut aussi être un support d'activités touristiques, de randonnées à cheval ou en VTT, de chasse, de cueillette de champignons, d'observation de la nature ou d'accueil. Tous ces éléments contribuent à maintenir un tissu rural vivant et permettent de développer de nouvelles solidarités avec les villes qui bénéficient de ces zones forestières. Enfin la forêt, est un lieu de vie, de reproduction, d'alimentation et de refuge de nombreuses espèces. Elle abrite des milieux tout à fait originaux et remarquables, qui constituent des réservoirs de nature et de biodiversité.

Des échelles emboîtées

Votre projet de boisement s'inscrit dans le temps, il constitue un acte d'aménagement lourd qui engage les acteurs et le territoire sur une longue durée. Les jeunes plants que vous installez aujourd'hui et qui font quelques dizaines de centimètres de haut, nécessiteront des soins constants à toutes les étapes de leur développement et façonneront progressivement les paysages au cours de leur évolution.

Votre projet de boisement s'inscrit également dans un territoire : celui de votre exploitation et de votre commune, mais aussi celui d'un espace plus large : une vallée, un bassin versant, la périphérie d'une ville.
Même si votre projet est situé sur un terrain privé, il aura des conséquences, positives ou négatives qu'il convient d'évaluer et de hiérarchiser sur un espace beaucoup plus large. Sera-t-il visible depuis la colline d'en face ? Sera-t-il en mesure de limiter l'érosion sur un bassin versant et d'améliorer la qualité des eaux ? Êtes-vous le seul à boiser ?

Des réflexions en cours

Chaque territoire fait généralement l'objet d'une réflexion sur son devenir depuis l'échelle communale avec son plan d'occupation des sols (POS) ou la mise en place d'une réglementation sur les boisements, jusqu'à des échelles intercommunales (contrat de terroir, contrat de rivière, charte des parcs naturels régionaux ...). L'ensemble de ces réflexions, souvent traduites par des documents consultables, peuvent avoir des interactions avec votre projet de boisement.

Elaborées par l'Etat et les régions avec l'ensemble des partenaires, les Orientations Régionales Forestières (ORF) constituent un élément fort de la réflexion. En

prendre connaissance doit permettre d'évaluer si vos objectifs sont en cohérence avec ceux fixés à l'échelle de la région.

De l'initiative locale et individuelle à la démarche territoriale et partenariale

Avancer dans votre réflexion et mesurer les enjeux de votre boisement sur le territoire va nécessiter de discuter avec vos partenaires que sont les forestiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) mais aussi le maire de votre commune et tout autre personne qui pourra vous aider à porter un nouveau regard sur votre projet.

Vous n'êtes sûrement pas le seul à vouloir boiser : engager une action concertée améliorera la prise en compte de l'environnement et du paysage, mais donne également l'occasion de réfléchir collectivement sur l'entretien et l'exploitation future du bois.

Haut de page

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB